Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260702-DELIB2026_064-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2026

Date de convocation
26/06/2026

Date d'affichage
26/06/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 2 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRIERO Fabienne, Maire.

Présents : Mme BRIERO Fabienne, Maire, Mme BRINGAULT Valérie, M. PIRON Didier, Mme VENIAT Vanessa, M. LE CALLONNEC Patrice, Mme MERECKAITE-BEKERIS Rasa, M. THIBAULT Brann, Mme MESLE Denise, Mme DANIEL-URVOY Amandine, M. DOMBRIE Alan, M. EON Jérôme, Mme BINARD Sylvie, M. BLOT Jean-Marc, M. LAMBERT Didier, Mme PONTABRY Charlyne, M. REYNAUD Gérard

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CADIER Marie-France à M. REYNAUD Gérard, Mme DUVALLET Christèle à Mme VENIAT Vanessa, M. LAURENT Christophe à Mme BRINGAULT Valérie
Excusé(s) : M. BRIENT Sylvain, Mme MOULINEUF Ursula

Absent(s) : Mme CHESNARD Nathalie, M. AUBRIL Eric

A été nommé(e) secrétaire : Mme PONTABRY Charlyne

Ref : 2026_064 Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES A COMPTER DU 01/09/2026

VU la délibération n°2026_062 portant approbation du règlement et des tarifs des services périscolaires à compter du 01/09/2026 ;

CONSIDERANT que les horaires du service de garderie étaient différenciés pour les 2 écoles en raison des horaires de passage du car affrété pour rejoindre le service ;

CONSIDERANT le déménagement du service périscolaire de garderie au sein des écoles ;

CONSIDERANT les horaires actuels de l'école privée Saint-Pierre, il est nécessaire de revoir les horaires du service de garderie pour un début à 16h30 au lieu de 16h45 ;

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'APPROUVER les modifications du règlement relatifs à la garderie de l'école privée Saint-Pierre ;
- de DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;

La secrétaire de séance :
Mme PONTABRY Charlyne

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Mme Fabienne BRIERO

MAIRIE DE MAURON
56430 (Morbihan)